

## ARVIEE

Association de Réflexion et de Vigilance sur  
l'Énergie Éolienne des monts de Lacaune.

## CALELH

Association pour la qualité de vie et de  
l'environnement en Haut-Languedoc tarnais

membres de



Lettre ouverte à Didier Gavalda, maire de Fontrieu

le 9 janvier 2019

Monsieur le maire,

Nous apprenons par la presse que la société 3D Energie étudie la possibilité de nouvelles éoliennes sur le territoire de la commune et que cette société organise du 7 au 28 janvier une « concertation préalable » dans la salle communale de Biot.

Permettez-nous de nous étonner, et même de nous indigner, du peu de cas que cette société fait des instructions adressées par MM les préfets du Tarn et de l'Hérault aux directeurs de sociétés éoliennes, en juillet 2017. Au cas où le directeur de 3D Energie n'aurait pas eu connaissance de ce courrier, nous le portons en pièce jointe.

Vous avez été vous-même destinataire du courrier de Daniel Vialelle, président du PNR Haut-Languedoc, également daté de juillet 2017, invitant les maires signataires de la charte du parc, à se positionner, dans le respect de cette charte, face aux projets qui pourraient émerger dans les communes du Parc. Nous nous permettons de vous rappeler les termes de ce courrier que nous mettons également en pièce jointe.

Vous devez savoir qu'à la date du 26/09/2018, le nombre d'éoliennes autorisées était de 147 dans l'Hérault et de 124 dans le Tarn, soit un total de 271 dans le Parc du Haut Languedoc. Le nombre actuel des dossiers déposés dans les 2 préfectures atteint déjà le nombre de 50 éoliennes supplémentaires. Le projet supposé de 3DEnergie à Fontrieu relève donc de la catégorie "dépassement du plafond des 300" donc ne pourrait faire l'objet que d'un refus de la part de l'autorité préfectorale.

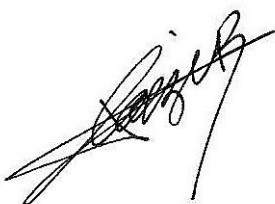
Vous connaissez le contexte actuel de forte protestation contre des taxes dites écologiques dont une partie non négligeable contribue à alimenter les profits des opérateurs éoliens. *Il faudrait selon la Cour des Comptes faire cesser toutes subventions aux Energies renouvelables intermittentes, dont le total d'engagement constaté s'élève déjà à 121 Milliards d'Euros sur 20 ans (Rapport Cour des Comptes du 18 avril 2018).* Les beaux jours du tarif préférentiel de rachat de la production électrique intermittente éolienne sont comptés : nos voisins espagnols ont déjà mis fin à cette pratique coûteuse pour les contribuables et pour les consommateurs. La rente éolienne doit cesser au profit de mesures plus efficaces et plus respectueuses des citoyens et des territoires.

Nous vous saurons gré de rappeler la société 3D Energie au respect de la charte du parc du Haut Languedoc. Nous vous demandons de ne pas laisser cette société exposer des projets contraires aux directives préfectorales et troubler l'esprit de nos concitoyens avec des annonces fallacieuses.

Recevez l'expression de nos respectueuses salutations,

Pierre Béziat, secrétaire d'ARVIEE

Emmanuel Forichon, secrétaire de CALELH



PJ : Lettre des préfets 34 et 81  
Lettre du Parc aux élus

Copies : M le préfet du Tarn  
M le président du Parc naturel régional du Haut-Languedoc